

## Pilotage du TRJ : atterrissage imminent



**Thomas Scala**

Publié le 13 novembre 2025 . Lecture estimée : 6 min



*Chaque fin d'année, les opérateurs de paris sportifs surveillent un indicateur décisif : le TRJ, ou taux de retour aux joueurs. Derrière ce sigle technique se cache un enjeu financier et stratégique majeur, qui conditionne à la fois leur rentabilité et leur conformité.*

Depuis l'ouverture du marché français des paris sportifs en ligne en 2010, les opérateurs vivent avec une contrainte réglementaire forte : le TRJ ne peut pas dépasser 85 %. Ce taux, fixé par la loi et contrôlé par l'[Autorité Nationale des Jeux](#) (ANJ), représente le pourcentage moyen des mises reversé aux joueurs.

En clair : sur 100 euros misés, un bookmaker ne peut redistribuer plus de 85 euros sous forme de gains. Le reste couvre ses coûts, ses taxes et sa marge.

L'ANJ justifie cette limitation par la prévention du jeu excessif et la lutte contre le blanchiment d'argent. Sur le papier, la logique est simple : plus le TRJ est haut, plus les cotes sont attractives, et plus les joueurs misent – parfois de façon déraisonnée. En pratique, cette contrainte place les opérateurs dans une gymnastique permanente entre rentabilité et compétitivité.

La lecture de cet article est réservée aux membres

[Abonnez-vous gratuitement](#) ou [connectez-vous](#)

Envie de lire la suite ?

Créez gratuitement votre profil Les Enjeux !

- Accédez à 100% du contenu Les Enjeux
- Recevez une newsletter éditoriale tous les mardis
- Restez au contact de l'évolution des Enjeux

[Je crée mon profil](#)

Déjà abonné ?

Connectez-vous :

Adresse E-mail \*

Mot de passe \*

[Mot de passe oublié ?](#)

Connexion

